

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26343485

Déposé
06-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0838315669

Nom(en entier) : **MESSANCY GF**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue des Ardennes, Wolkrange 19
6780 Messancy**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE
COMPTABLE

D'un acte reçu le 30 juin 2026 par Delphine STEVIGNY, Notaire à Dinant, en cours d'enregistrement à Dinant, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Responsabilité Limitée « **MESSANCY GF** », ayant son siège à 6780 Wolkrange (Messancy), Rue des Ardennes 19, Registre des Personnes Morales de Liège division Arlon 0838.315.669, constituée suivant acte reçu par le Notaire Rodolphe Delmée à Arlon le vingt-huit juillet deux mil onze, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du dix-huit août deux mil onze sous le numéro 11127239, dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le Notaire Delphine Stévigny à Dinant le 12 décembre 2023, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du 19 décembre 2023 sous le numéro 23462444.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (extraits de l'acte) :

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier des dates de début et fin de l'exercice qui seront désormais fixées respectivement au premier octobre de chaque année et au trente septembre de l'année suivante.

A l'unanimité, l'assemblée décide que l'exercice en cours, ayant débuté le premier avril deux mil vingt-six, sera clôturé au trente septembre deux mil vingt-six. L'exercice successif commencera le premier octobre deux mil vingt-six et se clôturera le trente septembre deux mil vingt-sept, et ainsi de suite pour chaque exercice suivant (du premier octobre de chaque année au trente septembre de l'année suivante).

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura désormais lieu le deuxième vendredi du mois de mars à dix-huit heures.

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le deuxième vendredi du mois de mars deux mil vingt-sept à dix-huit heures.

A l'unanimité, en conséquence de ce qui précède :

- l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 17 des statuts qui sera désormais libellée comme suit : « *Il est tenu chaque année, au siège ou à l'endroit indiqués dans la convocation, une assemblée générale ordinaire le deuxième vendredi du mois de mars à dix-huit heures (si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable).* » ;
- l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 24 des statuts qui sera désormais libellée comme suit : « *L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.* ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée indéterminée à dater de ce jour :

- Monsieur Cédric PONSEEL, né à Vincennes (France) le 21 juillet 1975, élisant domicile (adresse professionnelle) à 1631 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Rue Glesener 43-45 ;

- Monsieur Hervé LAUNAY, né à Marseille (France) le 12 mai 1974, élisant domicile (adresse professionnelle) à 1631 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Rue Glesener 43-45

Ces derniers acceptent leur fonction, ici représentés par Monsieur Frédéric Dozin précité, en vertu d'une procuration du 23 juin 2026 qui restera ci-annexée.

Troisième résolution

L'assemblée donne pouvoir aux administrateurs Monsieur Denis DUMONT, Monsieur Cédric PONSEEL et Monsieur Hervé LAUNAY précités d'exécuter ensemble ou séparément les présentes résolutions et de coordonner les statuts. Un exemplaire des statuts coordonnés sera déposé au greffe en même temps que l'acte modificatif.

Pour extrait analytique.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire Delphine Stévigny à Dinant du 30 juin 2026 et les statuts coordonnés.

Déposé avant enregistrement de l'acte du 30 juin 2026.

Delphine STEVIGNY, Notaire à Dinant.